

31 janvier & 1^{er} février 2018

CONFÉRENCE DE LA FNIC : QUEL AVENIR POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES ? LES DÉFENDRE, LES ÉTENDRE.

Depuis leur création, le patronat n'a eu de cesse **de vouloir détruire** les Conventions collectives, qui ne sont pas des cadeaux du ciel, mais le résultat de luttes acharnées pour leur mise en place, leur maintien et leur évolution.

Chaque branche professionnelle a ses contraintes propres, les Conventions collectives permettent de prendre en compte les spécificités de chaque secteur, les disparités d'organisation et les conditions sociales particulières.

Jusqu'aux ordonnances Macron, les Conventions collectives venaient compléter les dispositions du Code du travail pour chaque profession. Et en cas de contradiction entre le Code du travail et la Convention collective, c'étaient les dispositions les plus favorables au salarié qui étaient applicables.

C'EST CE QU'ON APPELAIT LE PRINCIPE DE FAVEUR.

C'est ce droit, sorti de longues conquêtes sociales, que le gouvernement, les employeurs ont remis en cause avec les lois Rebsamen, Khomri, et les ordonnances Macron.

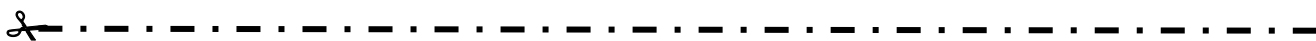
Depuis des années, les inégalités se creusent entre les riches et les pauvres. La précarité n'a de cesse d'augmenter pour les travailleurs.

Et ce n'est pas la remise en cause du socle de droits pour l'ensemble des travailleurs d'une profession qui va inverser la situation, bien au contraire.

Pour comprendre, et combattre cette régression sans précédent, et conquérir des droits nouveaux, la FNIC organise les **31 janvier et 1^{er} février 2018**, une conférence sur les Conventions collectives :

- ↪ **COMMENT SONT NÉES ET ONT ÉVOLUÉ LES CONVENTIONS COLLECTIVES ?**
- ↪ **QUEL LIEN ENTRE CONVENTION COLLECTIVE ET BRANCHE PROFESSIONNELLE ?**
- ↪ **QU'EST-CE QU'UNE CONVENTION COLLECTIVE AUJOURD'HUI ?**
- ↪ **STATUTS DE GROUPE/ D'ENTREPRISE OU CONVENTION COLLECTIVE ?**
- ↪ **L'AVENIR DES CONVENTIONS COLLECTIVES : POURQUOI EST-IL LIÉ À CELUI D'UN SYNDICALISME CGT DE LUTTE ?**

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



**Bulletin
de participation**



Conférence

« Quel avenir pour les Conventions collectives ? »
31 janvier et 1^{er} février 2018 (9h—17h) - Salle du CCN



Le syndicat CGT _____
Branche d'activité _____
Localité _____ dép. _____

F Envisage la participation de _____ / Camarades

- Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT, case 429, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil
Fax : 01.55.82.69.15 Email : contact@fnic-cgt.fr